

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 1

Entre les soussignés

Abbé Augustin Directeur des écoles de Kinioni

représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Buseni Néponucène

Fils de Nyirinuliki Joseph et de Firerumbe Suzanne

originaire de la colline Maya chefferie Mulera

sous/chefferie Maya territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 325 trois cent vingt cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement (10) dix

Fait à Kinioni le 26/6/1955

L'employeur.

Augustin

Le contractant de 2^e part.

N. Busen

Visé par nous,

Administrateur Territorial.



VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 1

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruschir Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Brigadier Charles Buseni Nepomucène

Fils de N. nubiri Joseph et de Kavumé Luyama

originale de la colline Maya chefferie Mulera

sous/chefferie Maya territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 7^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 325 f.s trois cent vingt cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

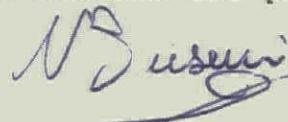
indemnité de logement 10. dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO

Service des écoles

Contrat d'engagement N° 2

Entre les soussignés

Abbé Augustin Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Bigirimana Charles
Fils de Ntame Kiriro et de Bunuma
originaire de la colline Ruliba chefferie Bubumba Ndorwa
sous/chefferie Ruliba territoire Rubengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 375 trois cent septante cinq

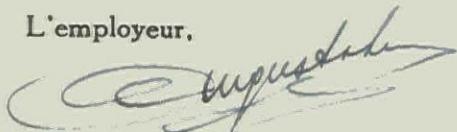
allocation épouse (50) Cinquante

allocation enfants (s) (25) vingt cinq

indemnité de logement (30) trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 2

Entre les soussignés

Abbé Augustin Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Bigirimana Charles

Fils de Mamatirwa et de Bunuma

originale de la colline Quiliba chefferie Bubamba-Ndorwa

sous/chefferie Quiliba territoire Ashengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 7 juin 1955 et prenant fin le 7 juil 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375 - trois cent septante cinq

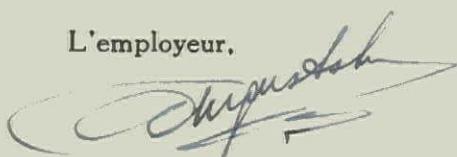
allocation épouse - 50 - cinquante

allocation enfants (s) - 25 - vingt-cinq

indemnité de logement 30 - trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 2

Entre les soussignés

Gobie Pugutu Bushita Directeur des écoles de Funoni
représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Biçirimana Charles
Fils de Wamakiriro et de Dunuma
originaire de la colline Duliba chefferie Bukambo - Nolowa
sous/chefferie Hajanda territoire Auhengeni
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1 Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 375 trois cent septante cinq

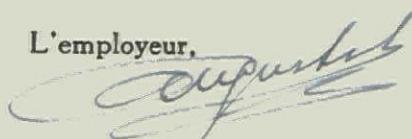
allocation épouse 50- Cinquante

allocation enfants (s) 25- vingt cinq

indemnité de logement 30- trente

Fait à Funoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.

Charles Biçirimana

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 3

Entre les soussignés

abbé Augustin Bushita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Higiro Laurent

Fils de Nyiramabumba et de N. vrakuriye
originaire de la colline Muluga chefferie Mulua
sous/chefferie Auhondo territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 315 fr. trois cent quinze

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dir

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N°

3

Entre les soussignés

Abbc' Augustin

Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Higiro Laurent

Fils de Nyama Lumba

et de M. Bakwize

originale de la colline Muluba

chefferie Ruhondo Mulera

sous/chefferie Ruhondo

territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de - 315- trois cent quinze

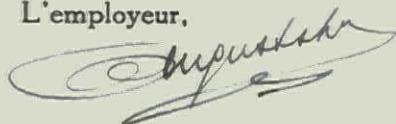
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement .10- duc

Fait à Kinoni le 26.VI.1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 3

Entre les soussignés

Abbé Augustin Bushita Directeur des écoles de Rinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Higiro Laurent

Fils de Nyamalumba et de W. Bakwige
originaire de la colline Mebu go chefferie Mebu
sous/chefferie Arehonolo territoire Arehengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 315 trois cent quinze

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Rinoni le 36 Juillet 1955

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Laurent Higiro

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 4

Entre les soussignés

Abbé Augustin Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Hagurube Népomucène
Fils de Bulindi Dismas et de Ma mulenzi Elvira
originaire de la colline Kabaya chefferie Mulera
sous/chefferie Ruhonda territoire Auhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 385 trois cent quatre vingt cinq

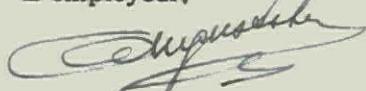
allocation épouse 50. Cinquante

allocation enfants (s) 25 - vingt cinq

indemnité de logement 30 trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 4

Entre les soussignés

Abbie Augustin Directeur des écoles de Rivoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Kagurube Néponcine

Fils de Oulindi Dimas et de N. mulenzi Alvera

originaire de la colline Surbaya chefferie Muliro

sous/chefferie Quibondo territoire Aukengni

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 385 trois cent quatre-vingt cinq

allocation épouse 50- cinquante

allocation enfants (s) 25. vingt-cinq

indemnité de logement 30 trente

Fait à Rivoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Kagurube

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 4

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruhinda Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Kagurube Népomucène
Fils de Bulindi Dismas et de N. mu Penzi Alresa
originaire de la colline Kalwaga chefferie Mulera
sous/chefferie Ruhondo territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 385 trois cent quatre-vingt cinq

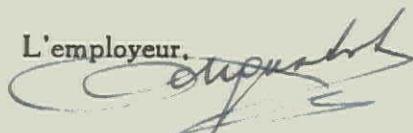
allocation épouse 50. Cinquante

allocation enfants (s) 25. vingt-cinq

indemnité de logement 30. trente.

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 5

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruhinda Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Kanyemera Gaëtan

Fils de Sebiruri et de Nyirabarangiana
originaire de la colline Gitinda chefferie Mulera
sous/chefferie Gakoro territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 325 trois cent vingt cinq

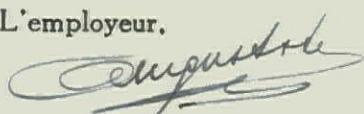
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - disc

Fait à Trinoni le 26/6/1955

L'employeur.



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 5

Entre les soussignés

Augustin Rusizi Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Théophile Payetan

Fils de Febirure et de M. Karangurana

originaire de la colline Gitunda chefferie Mulia

sous/chefferie Gakoro territoire Aukengen

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 325 - Trois cent vingt Cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dit

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Blauer

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 5

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rusita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Kanyemera Cactan

Fils de Lebuliri et de St. barangirane

originaire de la colline Getinda chefferie Mulira

sous/chefferie Getinda territoire Ouhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 325 trois cent vingt cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10.00

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 6

Entre les soussignés

Joseph Augustin Rusita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyumba Cazy Jean

Fils de Nyiringango et de N. ntarama

originaire de la colline Gahunga chefferie Mulera

sous/chefferie Gahunga territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans

commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 315 - trois cent cinquante

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

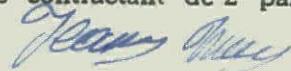
indemnité de logement 10 francs par jour

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 1

Entre les soussignés

Abbé Augustin Kusiké Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Bucemi Néponucéen

Fils de Nyiriwili Joseph et de Kavundi Suzanne
originaire de la colline Moya chefferie Mulua
sous/chefferie Moya territoire Etabengui

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 30 ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 325 - trois cent vingt-cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10- dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 6

Entre les soussignés

Abbe Augustin Rushita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyambabazi Jean

Fils de Nyilingango et de N. ntarema

originale de la colline Gahunga chefferie Muliro

sous/chefferie Gahunga territoire Kuhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de - 315 - trois cent quinze

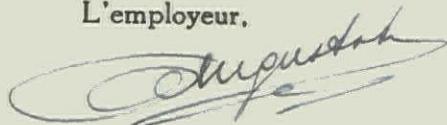
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

Le contractant de 2^e part.



VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 6

Entre les soussignés

Gabi Augustin Rusita Directeur des écoles de Rinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyambabazi Jean

Fils de Nyilengango et de N. ntarama

originaire de la colline Gahungo chefferie Mulera

sous/chefferie Gahungo territoire Oueheupeni

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 315 trois cent cinquante

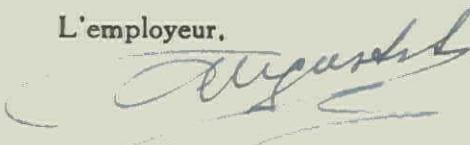
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10.000

Fait à Rinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 7

Entre les soussignés

Gébé Augustin Rusquia Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyankindi Denys

Fils de Molengani ^{son fils de} Berchmanus et de Kankindi alvere M. muluzi
originaire de la colline Gorbayo chefferie Mulera
sous/chefferie Arhondo territoire Arhengani

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375- trois cent septante cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dit

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Denys

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 7

Entre les soussignés

abbé Augustin Bushita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyankindi Denys
Fils de Balindi Dismas et de Muluzi Alresa
originaire de la colline Kabaya chefferie Mulero
sous/chefferie Puchondo territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375 frs trois cent Septante Cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 frs dix

Fait à Kinoni le 16/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 7

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rudila Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyankindi Denys

Fils de Bulindi Dimas et de M. mulenzi Alvera

originaire de la colline Kulbaya chefferie Mulera

sous/chefferie Guhonolo territoire Auhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de - 375 - trois cent septante cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO

Service des écoles

Contrat d'engagement N° 8

Entre les soussignés

Abel Augustin Rukita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyazibwize Eli

Fils de Kazamorande et de M. mpolera

originaire de la colline Gacca chefferie Mulua

sous/chefferie Higarama territoire Avhengere

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375 fs - trois cent septante Cinq

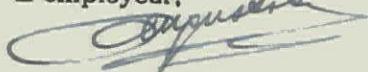
allocation épouse 50 fs Cinquante

allocation enfants (s) 25 fs vingt cinq

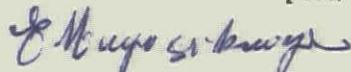
indemnité de logement 50, trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 8

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rushito Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Munyazikwiye Ebi
Fils de Kenyamarande et de N. nyolewa
originaire de la colline Gacaca chefferie Mulera
sous/chefferie Kigarama territoire Guhengere
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 375 - trois cent soixante cinquante

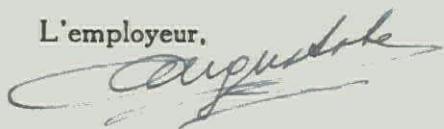
allocation épouse 50. cinquante

allocation enfants (s) 25 vingt-cinq

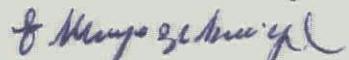
indemnité de logement 30 trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 8

Entre les soussignés

Abbé Augustin Lubu Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Munyazikuriye Elie
Fils de Barozumaramwe et de D. Mpolera
originaire de la colline Gacaca chefferie Mulera
sous/chefferie Higarama territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 375 - trois cent septante cinq

allocation épouse 50- cinquante

allocation enfants (s) 25- vingt Cinq

indemnité de logement 30- trente

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur.

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Elie Munyazikuriye

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 9

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rusuta Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Ngiruwonsanga Christophe
Fils de Bungira et de Chazinda
originaire de la colline Butete chefferie Bukamba
sous/chefferie Butete territoire Mulera
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 325 - trois cent vingt cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement dix francs : 10

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 9

Entre les soussignés

abbé Augustin Ruhinda Directeur des écoles de Tinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Ngiruwonsango Christopher
Fils de Blungire et de Kazinda
originaire de la colline Dutete chefferie M. Buhamba
sous/chefferie Dutete territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 325 trois cent vingt et cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 onze

Fait à Tinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 9

Entre les soussignés

Géral Auguste Rukto Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Nguruwonsanga Christophe

Fils de Mbungo et de Kazinda

originaire de la colline Butete chefferie Oukamba

sous/chefferie Butete territoire Bukengari

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 325 trois cent vingt cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dek

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 10

Entre les soussignés

Abbi Augustin Rusika Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Jean-Baptiste André
Fils de Mwanya et de Kankindi
originaire de la colline Gikanga chefferie Osakambwa
sous/chefferie Gikanga territoire Rubengari
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 310 - trois cent dix

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 10

Entre les soussignés
abbé Augustin Rushita Directeur des écoles de Hinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Senye erwugugu Andre
Fils de Nkwaya et de Yankandi
originaire de la colline Ojorwaga chefferie Psukamere
sous/chefferie Girorwaga territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 310 - trois cent dix

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dix

Fait à Hinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 10

Entre les soussignés
Bébi Augustin Rukhila Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Sungumbu gwen Onchre
Fils de Khwaya et de Kankindi
originaire de la colline Citrange - chefferie Toussumba
sous/chefferie Citrange territoire Onhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 310 trois cent dix

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 11

Entre les soussignés
Abbé Augustin Rusika Directeur des écoles de _____
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Bazabinda Emmanuel
Fils de Yufuku et de Mandiaga
originaire de la colline Buleré chefferie Dukambe
sous/chefferie Buleré territoire Rubengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1 juillet 1955 et prenant fin le 19 juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 590. cinq cent nonante

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 11

Entre les soussignés

Abbé Augustin Buhila Directeur des écoles de Kinioni
représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Dangakinda Emmanuel
Fils de Rufuku et de N. mbinga
originaire de la colline Dangala chefferie Poukambe
sous/chefferie Dangala territoire Rukengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 17 juillet 1955 et prenant fin le 19 juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 590 cinq cent nonante

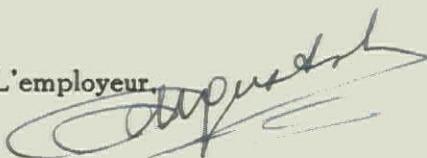
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

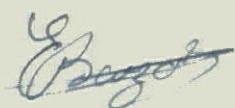
indemnité de logement 10.000

Fait à Kinioni le 26/6/1955

L'employeur



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 11

Entre les soussignés
abbé Augustin Rukuta Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Bazabinda Emmanuel
Fils de Rufuku et de Wrandinga
originaire de la colline Pouleu chefferie Pousumba
sous/chefferie Pouleu territoire Duhengari
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 590 - Cinq cent nonante

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dit

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 12

Entre les soussignés

Abbé Augustin Directeur des écoles de Funini
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Nglangwage Alexis
Fils de Kondoueng Tidore et de M. muson Asterie
originaire de la colline Cyure chefferie Mulera
sous/chefferie Cyure territoire Duhengen
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 1300 - mille trois cent

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 30. des trente

Fait à Funini le 26/6/1955

L'employeur.
Emmanuel

Le contractant de 2^e part.

Nglangwage

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 12

Entre les soussignés

Abbi Augustin Rushika Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Kanawage Alexis
Fils de Kanaburenge Isidore et de Mukamusoni Estérie
originaire de la colline Cyure chefferie Murera
sous/chefferie Cyure territoire Rushengere
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 1300 - mille trois cent

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

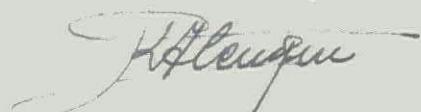
indemnité de logement 30. angy trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO

Service des écoles

Contrat d'engagement N° 12

Entre les soussignés

Georges Augustin Ruhika Directeur des écoles de Kinou
 représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
 le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
 et le nommé Kangwage Alexis
 Fils de Kemalurunge Sidore et de Musoni Asté
 originaire de la colline Cyure chefferie Mulera
 sous/chefferie Gure territoire Guhengen
 d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
 d'enseignement pour un terme de 3 ans
 commençant le 17 juillet 1955 et prenant fin le 17 juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

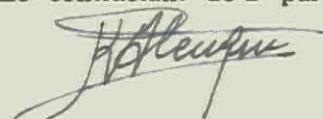
2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
 de 1300. mille trois cent

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 30 trenteFait à Kinou le 26/6/1955

L'employeur,


Le contractant de 2^e part.


Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 13

Entre les soussignés

Gobi Augustin Ruhita Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Rubayiza François
Fils de Lezibera et de Nyanzira
originaire de la colline Gitaraga chefferie Buksemba
sous/chefferie Gitaraga territoire Buhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de (3) trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 325 - trois cent vingt cinq

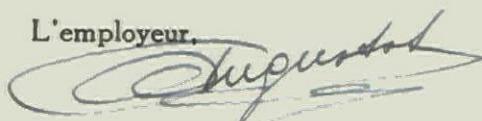
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 13

Entre les soussignés

Obé Augustin Rukundo Directeur des écoles de _____
représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Rubayiza François
Fils de Lezicera et de nyanzura
originaire de la colline Giteraga chefferie Chukambo
sous/chefferie Giteraga territoire Chikengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de Trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 325 - trois cent vingt cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10- dix

Fait à Kinioni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 13

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rushita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Rubayiza François

Fils de Ssibere et de Nyanyire

originaire de la colline Gitaraga chefferie Bwakamba

sous/chefferie Gitaraga territoire Buhengera

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans

commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 325 francs vingt cinq

allocation épouse

allocation enfants (s)

indemnité de logement 10 francs dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 14

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruparité Directeur des écoles de Kimoni:

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Rubens Linon

Fils de Temugirwa et de N. Mpungwa
originaire de la colline Ninda chefferie Mulera
sous/chefferie Gihoro territoire Aubengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1 juillet 1955 et prenant fin le 1 juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375 - trois cent soixante cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Kimoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 14

Entre les soussignés

abbé Augustin Rushia Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Rubera Limos

Fils de Lemugurwa et de Mpungo

originnaire de la colline Minota chefferie Shulera

sous/chefferie Gihoro territoire Rubengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375 - trois cent soixante Cinq

allocation épouse

allocation enfants (s)

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

S. Rubera

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 14

Entre les soussignés

Abbé Nugurhi Ruohita Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Sulera Limos
Fils de Le mu giriwa et de N. mungwa
originaire de la colline Niota chefferie Mulera
sous/chefferie Gihoro territoire Guhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 375 - trois cent soixante cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Agrest

Le contractant de 2^e part.

S. Ruoh

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 15

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruhunda Directeur des écoles de Minoni

représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Ruhunda Benoît

Fils de Ndimubanzi Michel et de Casterie Mugwengen

originale de la colline Gahunga chefferie Mulera

sous/chefferie Gahunga territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375 trois cent septante cinq

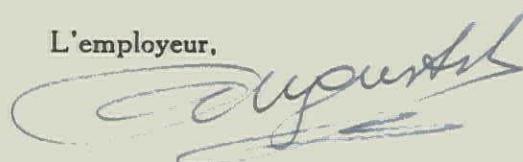
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dix

Fait à Minoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.

Benoit Ruhunda

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 15

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rushila Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Ruhumuliza Benoit

Fils de Michel Ndimubonzi et de Astérie Mwigwengi
originaire de la colline Gahunga chefferie Muliro
sous/chefferie Gahunga territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375 - trois cent septante cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10- dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Benoit Ruhumuliza

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 15

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruschita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Ruhumuliza Benoît

Fils de NDIMULIZA Michel et de Mugwengi Astére
originaire de la colline Gahunga chefferie Mulera
sous/chefferie Gahunga territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 15 juillet 1955 et prenant fin le 15 juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375 francs trois cent septante cinq

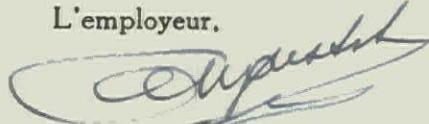
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 francs dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.



Le contractant de 2^e part.

Benoit Ruhumuliza

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 16

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rukoro Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Rukoro Michel

Fils de Bumpuzi et de Bana gamanwa

originaire de la colline Gafuka chefferie Mulera

sous/chefferie Kinoni territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 380 Frs trois cent quatre vingt

allocation épouse 50 Cinquante

allocation enfants (s) 175 - cent septante Cinq

indemnité de logement 30 . trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 16

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rukira Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Rukira Michel

Fils de Bwonyanzi et de Maragamanwa

originaire de la colline Gafuka chefferie Nubera

sous/chefferie Kinoni territoire Rubengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 380 trois cent quatre vingt

allocation épouse 50 Cinq-vingt

allocation enfants (s) 175- Cent soixante-cin

indemnité de logement 30 trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 16

Entre les soussignés

Gaston Augustin Rukuru Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Rukuru Michel
Fils de Bunyenei et de Baragamanwe
originaire de la colline Gofuka chefferie Mukoro
sous/chefferie Kinoni territoire Rubengere
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 380 - trois cent quatre vingt

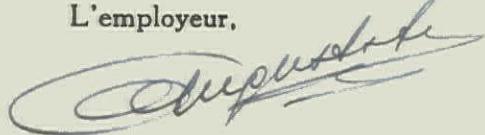
allocation épouse 50 - Cinquante

allocation enfants (s) 175 - Cent sept-vingt

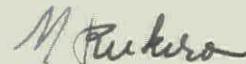
indemnité de logement 30 - trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 17

Entre les soussignés

Gaston Dupont Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Kwibasira André
Fils de Osicaho et de Kankindi
originaire de la colline Bulera chefferie Bukambo
sous/chefferie Bulera territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de Trois ans (3)
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 320 trois cent vingt

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10.000

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 17

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruchita Directeur des écoles de Kinioni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Avibasira André

Fils de Bicaho et de Kankindi

originaire de la colline Bulera chefferie Bubemba

sous/chefferie Bulera territoire Buhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 320- trois cent vingt

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Kinioni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin Ruchita

Le contractant de 2^e part.

André

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 17

Entre les soussignés

abbé Augustin Bushita Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Ruwilasius André

Fils de Ticaho et de Kankindi
originaire de la colline Buleria chefferie Bukameia
sous/chefferie Buleria territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 13 juillet 1955 et prenant fin le 17 juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 320 francs - trois cent vingt

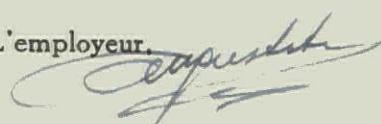
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 francs - dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 18

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rupita Directeur des écoles de _____
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Sebukoko Fidèle
Fils de Sebishoma et de A. nzigiro
originaire de la colline Gahunga chefferie Muliro
sous/chefferie Gahunga territoire Auhengere
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 370 - trois cent septante

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 18

Entre les soussignés

Abelé Augustin Ruhita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Cebuhoko Fidèle

Fils de Tebishoma et de l. nzi gira
originaire de la colline Gahunga chefferie Mulera
sous/chefferie Gahunga territoire Auhongere
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} Juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 fcs . trois Cent septante

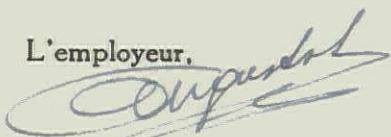
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 fcs . dix .

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 18

Entre les soussignés

abbé Augustin Nshila Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Lebukoko Fidèle

Fils de Selishoma et de N. Mwigira

originaire de la colline Gahunga chefferie Mulera

sous/chefferie Gahunga territoire Rubengen

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 300 trois cent septante-

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 120.-

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 19

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rushit Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Limpungu Alexis

Fils de Buyahero et de N. subrianya

originale de la colline Nyanza chefferie Mulera

sous/chefferie Okuhondo territoire Aukhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 trois cent septante.

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10.000

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur.

Le contractant de 2^e part.

Alumpu

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 19

Entre les soussignés

Abé Augustin Rukito Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Simpungu Alexis
Fils de Buyyakeri et de M. subiranya
originaire de la colline Myango chefferie Mulera
sous/cheferie Auhondo territoire Aukengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1er Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 370 trois cent septante

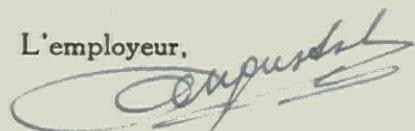
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

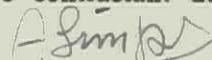
indemnité de logement 10 francs - dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 19

Entre les soussignés

Gobé Augustin Bustita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Simpungu Alescis

Fils de Bayabera et de N. subrianya

originnaire de la colline Nyango chefferie Mulera

sous/chefferie Bugondo territoire Auhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de 3 Ans

commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 - trois cent septante

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Obeyudette

Le contractant de 2^e part.

Alescis

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 20

Entre les soussignés

Abbé Augustin Lubita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyanbindi Célestine

Fils de Mulengi Berchmans et de Kankondi

originaire de la colline Rutamba chefferie Mulera

sous/chefferie Kinoni territoire Auhongeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 360 trois cent soixante

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10- dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Augustin Lubita

Le contractant de 2^e part.

Célestine

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 20

Entre les soussignés

gabie Nyundo Bushito Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyankindi Célestine

Fils de Mulungezi Berchmans et de Kankindi

originaire de la colline Rutambro chefferie Mulera

sous/chefferie Kinoni territoire Duhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans

commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 360 francs trois cent soixante

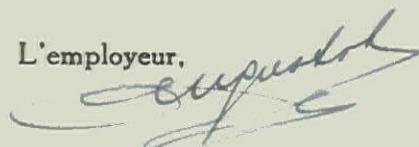
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

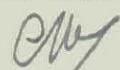
indemnité de logement 10 francs dia

Fait à Kinoni le 16/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 20

Entre les soussignés

Abbé Auguste Bush Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Munyankindi Celestus

Fils de Mulengenji et de Oderchmans Kankindi
originaire de la colline Putamba chefferie Mulera
sous/cheferie Kinoni territoire Rubengenji

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 360 frs trois cent soixante

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dit

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur,

Auguste Bush

Le contractant de 2^e part.

C. Moy

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 94

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruti Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Gahamain Charles

Fils de Lematuwa Kauas et de N. Buckumi Génia

originaire de la colline Kinoni chefferie Mulera

sous/chefferie Kinoni territoire Ouhemperi

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 750 Sept cent cinquante

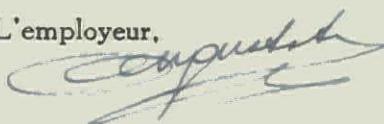
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10.000

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 21

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rushala Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Gahamanyi Charles

Fils de Senaturo Stanislas et de W. Bakumi

originaire de la colline Kinoni chefferie Mulera

sous/chefferie Kinoni territoire Aupengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de 3 ans commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 750 sept cent cinquante

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10- dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Charles

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 21

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruhinda Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Gahamanyi Charles

Fils de Ntamatiriro Sematwe Ruhinda et de Bunuma G. N. bukumi

originaire de la colline Kinoni chefferie Mulwe

sous/chefferie Kinoni territoire Bubengen

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 750 sept cent cinquante

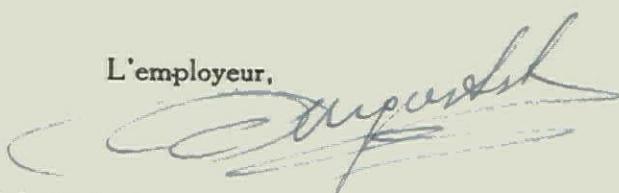
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10-.-.-

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 92

Entre les soussignés

Abé Augustin Ruchia Directeur des écoles de _____
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Filipere Stanislas
Fils de Rustangalo et de Kaungondo
originaire de la colline Douura chefferie Mulua
sous/cheferie Kinoni territoire Rebengui
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 1340 francs mille trois cent quarante

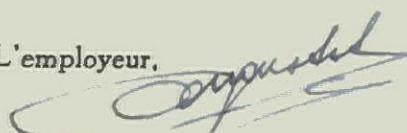
allocation épouse 200 francs deux cent

allocation enfants (s) 300 francs trois cent

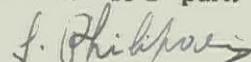
indemnité de logement 30 francs trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 92

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rusita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Filipsari Stanislas

Fils de Awatangoelo et de Frangondo
originaire de la colline Busura chefferie Mulera
sous/chefferie Kinoni territoire Awengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 1340 - mille trois Cent quarante

allocation épouse 200- deux cent

allocation enfants (s) 300 trois cent

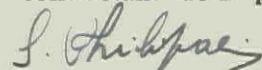
indemnité de logement 30 trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 22

Entre les soussignés

Gobi Augustin Bwahia Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Filipari Stanislas

Fils de Guatangabo et de Kangondo

originaire de la colline Busura chefferie Mulera

sous/chefferie Kinoni territoire Aubengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 1340 mille trois cent quarante

allocation épouse 200 - deux cent

allocation enfants (s) 300 - trois cent

indemnité de logement 30 - trente

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur,

Dipusob

Le contractant de 2^e part.

Filipari

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 93

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rushito Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Lemarova Léon
Fils de Kanyamugenge, Dionide et de Ntabwe Marie
originaire de la colline Autou chefferie Bokambo Nokoua
sous/chefferie Autou territoire Lubengesi
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 17 juillet 1955 et prenant fin le 17 juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 590 fns Cinq cent nonante

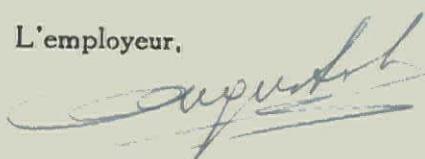
allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

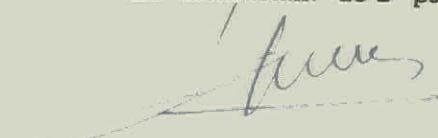
indemnité de logement 10 fns dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 22

Entre les soussignés
Abbé Augustin Directeur des écoles de Trinomé
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo,
et le nommé Emarona Imw
Fils de Kanyamugenge Dioné et de Montabie Marie
originaire de la colline Autouru chefferie Bukombe. Nolow
sous/chefferie Autouru territoire Qubengeni
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 590 Frs. cinq Cent nonante

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10. dix

Fait à Trinomé le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Emarona

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 23

Entre les soussignés

Abé Augustin Nkute Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Semarouru Siumu
Fils de Kanyamengwa Diméde et de Marie N. nt a bie
originaire de la colline Ki yababa Buton chefferie Bukamba - Ndonwa
sous chefferie Antovu territoire Ndonwa Buhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 590 fcs Cinq cent quatre vingt dix

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 - dix

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 24

Entre les soussignés

abbé Augustin Achila Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Bazirushaka Nicolas

Fils de Nebugabanyi Cosmos et de Mbarushimana Cécile

originaire de la colline Murembi chefferie Bukemba - Ndonwa

sous/chefferie Murembi territoire Aukengesi

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 francs trois cent Septante

allocation épouse 50 francs cinquante

allocation enfants (s) 50 cinquante

indemnité de logement 30 francs trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.

Augustin Achila

Le contractant de 2^e part.

N. Bazirushaka

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 94

Entre les soussignés

Abbé Augustin Jusita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Bazirushaka Nicolas

Fils de Nsekugabonyi Cosme et de Mbarushimana Céline
originaire de la colline Murambi chefferie Bulwamva-Ntorwa
sous/chefferie Murambi territoire Rubengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1 Juin 1955 et prenant fin le 1er Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 trois cent septante

allocation épouse 50- Cinquante

allocation enfants (s) 50 cinquante

indemnité de logement 30 trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 94

Entre les soussignés

abbé Augustin Rushita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Bazirushaka Nicolas

Fils de Nekugabanyi James et de Mlenshumi Anne Gile

originale de la colline Murambi chefferie Bukamba - Ndorwa

sous/chefferie Murambi territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 17 juillet 1955 et prenant fin le 17 juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 trois cent septante

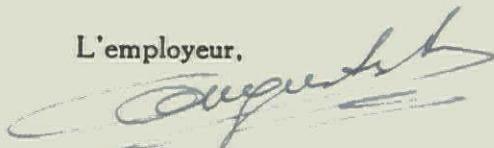
allocation épouse 50. Cinquante

allocation enfants (s) 50. Cinquante

indemnité de logement 30. Trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 95

Entre les soussignés

Abbé Augustin Nsula Directeur des écoles de Linoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Birihawre Mathias
Fils de Mozayabs Athanase et de Ngabendora Mélanie
originaire de la colline Kimyabala chefferie Bukamba Nedorwa
sous/chefferie Autoua territoire Chibengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 375 francs trois Cent Septante Cinq

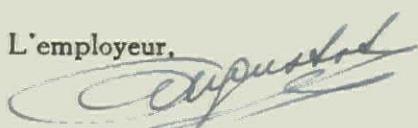
allocation épouse 50. Cinquante

allocation enfants (s) 100 francs Cent

indemnité de logement 30 francs trente

Fait à Linoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 95

Entre les soussignés

Abbé Augustin Justite Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Birihazze Mathias
Fils de Mpazoyobo Athanase et de Wzabandora Milanie
originaire de la colline Kinyabala chefferie Bukamva - Nkorwa
sous/chefferie Kuloru territoire Auhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 375 - trois cent septante cinq

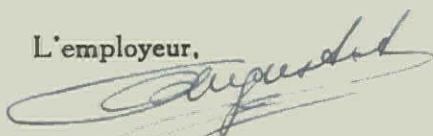
allocation épouse 50 - cinquante

allocation enfants (s) 100 cent quatre-vingt

indemnité de logement 30 -

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.

Mathias Birihazze

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 25

Entre les soussignés

Abbé Augustin Bushita Directeur des écoles de Funoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Biuhazze Mathias

Fils de Mpoyayabo Rethanase et de Nzaboloundou Melanie
originaire de la colline Kingababu chefferie Bukamba - Ndouwa
sous/chefferie Autora territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 375 trois cent Septante Cinq

allocation épouse 50 Cinquante

allocation enfants (s) 100 cent

indemnité de logement 30. Trente

Fait à Funoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin Bushita

Le contractant de 2^e part.

Mathias Biuhazze

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

measured mouth

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 26

Entre les soussignés

Gabriel Augustin Rusita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Hishamunda Etienne

Fils de Zossereneyer Ouamie et de Zoe Ntakavuro
originaire de la colline Ounaba chefferie Oukamba - Nolowro
sous/chefferie Ounaba territoire Qubengui

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 395 trois cent quatre-vingt-cinq

allocation épouse 50 cinquante

allocation enfants (s) 175 cent sept-cinq

indemnité de logement 30-trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

Le contractant de 2^e part.

Hishamunda Stephan

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 26

Entre les soussignés

Abbé Augustin Juhita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Hishemunda Etienne

Fils de Basesenya Amarie et de Zoe Nshakavuro
originaire de la colline Yunoba chefferie Bukemba - Noloma
sous/chefferie Yunoba territoire Kulengere

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 395 - trois cent nonante cinq

allocation épouse 50 - cinquante

allocation enfants (s) 175 - cent soixante-quinze et septante cinq
indemnité de logement 30 - trente

Fait à Kinoni le 26/6/57

L'employeur,

Augustin Juhita

Le contractant de 2^e part.

Hishemunda Stephane

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 26

Entre les soussignés

Gobé Augustin Ruchita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Hishamunda Etienne

Fils de Basseneza Marie et de Troe ntakavuro

originaire de la colline Qunoba chefferie Pukamena - Noloma

sous/chefferie Qunoba territoire Quehuyeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 395 francs trois cent vingt cinq

allocation épouse 50 francs cinquante

allocation enfants (s) 175 francs septante cinq

indemnité de logement 30 francs trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

Hishamunda Etienne

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 27

Entre les soussignés

Georges Augustin Dusabat Directeur des écoles de Funoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Kibunder Athenaise

Fils de Murasandonyi et de Kanyonga
originaire de la colline Kayanda chefferie Bukombe Nsibwa
sous/chefferie Kagandit territoire Onhangani
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 370fr trois cent septante

allocation épouse 50fr cinquante

allocation enfants (s) 25fr vingt cinq

indemnité de logement 30fr trente

Fait à

Funoni le 26/6/55

L'employeur,

Dusabat

Le contractant de 2^e part.

Athenaise

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 27

Entre les soussignés

Abel Augustin Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Kibunda Athanase

Fils de Murasondonji et de Komyonga
originale de la colline Kagunda chefferie Bukamba-Ndorwa
sous/chefferie Kagunda territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 - trois cent soixante

allocation épouse 50 - cinquante

allocation enfants (s) 25 - vingt-cinq

indemnité de logement 30 - trente

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Athanase

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 27

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rushita Directeur des écoles de Funoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Kibunda Athanase
Fils de Murasondouzi et de Kanyongor
originnaire de la colline Kaganda chefferie Pubembe - Nolowwa
sous/chefferie Kaganda territoire Duhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de 3 ans
commençant le 1 Juin 1955 et prenant fin le 1 Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 370 - trois cent septante

allocation épouse 50. cinquante

allocation enfants (s) 25 vingt cinq

indemnité de logement 30 -

Fait à Funoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Athanase

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 28

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rushio Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Mujinya Théodore

Fils de Ngialenzi Paul et de Nperinziwe Gracientie
originaire de la colline Kadeheo chefferie Bukamba-Adorwa
sous/chefferie Kadeheo territoire Aukengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 - trois cent sept -

allocation épouse 50. Cinquante

allocation enfants (s) 150. cent cinquante

indemnité de logement 30. trenté

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Théodore Mujinya

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 28

Entre les soussignés

Abi Augustin Rushito Directeur des écoles de Minoni

représentant le Missionnaire-Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Mujinza Théodore

Fils de Ngirabemzi Caulis et de Ngurunziz Gaudentia
originaire de la colline Kadehoro chefferie Bubamba Ndorwa
sous/chefferie Kadehoro territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de Trois ans commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 frs - trois cent soixante

allocation épouse 50 frs cinquante

allocation enfants (s) 150 frs cent cinquante

indemnité de logement 130 frs trente

Fait à

Minoni le 36/6/1955

L'employeur,

Augustin Rushito

Le contractant de 2^e part.

Théodore Mujinza

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 28

Entre les soussignés

abbé Augustin Rukita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Mujanya Théodore

Fils de Ngikalanyi Paulis et de Ngurinza Gaudentia originaire de la colline Kacheros chefferie Mukwa Bakenba-Nkonda sous/cheferie Kacheros territoire Mukengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1 Juin 1955 et prenant fin le 1 Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 - trois cent septante

allocation épouse 50- cinquante

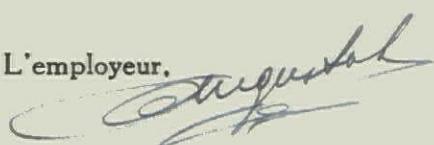
allocation enfants (s) 150- cent cinquante

indemnité de logement 30.

Fait à

Kinoni le 26/6/55

L'employeur.



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 20

Entre les soussignés

Abbé Augustin Ruhita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Namukunzi Thelipe

Fils de Ngabambalaia et de Bavuga

originaire de la colline Kinjabwero chefferie Bukamba - Ndorwa

sous/chefferie Kutoru territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 335 trois cent cinquante Cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10.000

Fait à Kinoni le 26/6/55

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 29

Entre les soussignés

abbé Augustin Rushita Directeur des écoles de Funoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Ntamukunzi Philippe
Fils de Mgirabambalelo et de Borvuga
originaire de la colline Kimyababa chefferie Bukombu Adoma
sous/chefferie Funoni territoire Buhengesi
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans

commençant le 1^{er} Juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 335 fcs trois cent cinquante cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10 fcs dix

Fait à Funoni le 26/11/55

L'employeur.

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 29

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rushito Directeur des écoles de Kenoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Ntemusunzi Philippe,

Fils de Ogialaboumbole et de Bavugo
originaire de la colline Kingabala chefferie Bukumba-Idorwa
sous-chefferie Kutoba territoire Rubengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1 Juin 1955 et prenant fin le 1 Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 355- trois cent cinquante cinq

allocation épouse _____

allocation enfants (s) _____

indemnité de logement 10-dix

Fait à Kenoni le 26/6/1955

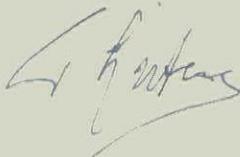
Le contractant de 2^e part.

L'employeur.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.



VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 30

Entre les soussignés

Abbé Augustin Nshita Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Simon Rucogoza
Fils de Ababagessani et de Nganha
originaire de la colline Gahia chefferie Bukemba-Ndorwa
sous/chefferie Kunada territoire Rukungiri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 370 fs. trois cent septante

allocation épouse 50 fs cinquante

allocation enfants (s) 100 fs cent

indemnité de logement 20 fs trente

Fait à

Kinoni le 26/6/55

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.

Simon Rucogoza

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 30

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rubita Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Simon Rucogoza

Fils de Mabafisanzi et de Nyanka
originaire de la colline Gahira chefferie Bukamba - Ndorwanda
sous/chefferie Rumaba territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 370 trois cent Septante

allocation épouse 50. cinquante

allocation enfants (s) 100 cent

indemnité de logement 30. trente

Fait à

Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin

Le contractant de 2^e part.

Simon Rucogoza

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 30

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rudisa Directeur des écoles de Ruhengeri
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Simon Rucogoza
Fils de Nsabagessani et de Rwanya
originaire de la colline Gahira chefferie Bukombe - Holowanda
sous/chefferie Akunzira territoire Ruhengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1 Juin 1955 et prenant fin le 1 Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 370 - trois cent septante

allocation épouse 50 - Cinq-vingt

allocation enfants (s) 100 Cents

indemnité de logement 30 Cent

Fait à Kinshasa le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 31

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rukito Directeur des écoles de Minoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Huberzambugo Léon
Fils de Notobahaliyi Christophe et de M. haje Journele
originaire de la colline Hubari chefferie Bukemba - Nolowu
sous/cheferie Munaba territoire Hubengeri
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1 Juin 1955 et prenant fin le 1 Juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 365 - trois cent soixante cinq

allocation épouse 50. Cinquante

allocation enfants (s) 75 septante cinq

indemnité de logement 30 trente

Fait à Minoni le 26/6/1955

L'employeur,

Le contractant de 2^e part.

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 31

Entre les soussignés

abbé Augustin Ruhendo Directeur des écoles de Kinoni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Ruhenzambwa Léon

Fils de Ndabahaliye Christide et de N. Rose Jérôme
originaire de la colline Kaberi chefferie Bukemba - Ndouwa
sous/chefferie Rumeba territoire Ruhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 365. trois cent soixante cinq

allocation épouse 50- cinquante

allocation enfants (s) 75- soixante cinq

indemnité de logement 30. trente

Fait à

Kinoni le 26/6/1955

L'employeur,

Augustin Ruhendo

Le contractant de 2^e part.

Léon Ruhenzambwa

Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 31

Entre les soussignés

Abel Augustin Rusito Directeur des écoles de Kinoni
représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par
le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo
et le nommé Rukazambyo Leon
Fils de Nolabahaliye Aristede et de N. Kaje Grande
originaire de la colline Kabari chefferie Bubumba-Adonan
sous/chefferie Funaba territoire Authensari
d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur
d'enseignement pour un terme de trois ans
commençant le 1^{er} juin 1955 et prenant fin le 1^{er} juin 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base
de 365fr trois cent soixante-cinq

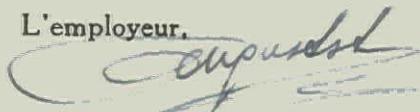
allocation épouse 50fr cinquante

allocation enfants (s) 75fr septante-cinq

indemnité de logement 30fr trente

Fait à Kinoni le 26/6/1955

L'employeur.



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE NYUNDO
Service des écoles

Contrat d'engagement N° 32

Entre les soussignés

Abbé Augustin Rusita Directeur des écoles de Lioni

représentant le Missionnaire Inspecteur des écoles du Vicariat de Nyundo, lui-même délégué par le Représentant Légal du Vicariat de Nyundo

et le nommé Ndumiriye Jean Baptiste.

Fils de Mutarembwa et de N. milimo

originaire de la colline Runabas chefferie Bubanda - Ndowa

sous/chefferie Runabas territoire Buhengeri

d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

1) Le contractant de seconde part s'engage à servir sans contrainte en qualité de moniteur d'enseignement pour un terme de trois ans commençant le 1^{er} juillet 1955 et prenant fin le 1^{er} juillet 1958

Il reconnaît à l'employeur le droit d'imposer des règlements scolaires.

2) L'employeur s'engage à payer au contractant un salaire mensuel comprenant un salaire de base de 740 - sept cent quarante

allocation épouse 100/cent

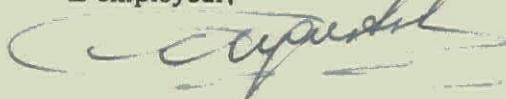
allocation enfants (s) 50 francs cinquante

indemnité de logement 30 francs trente

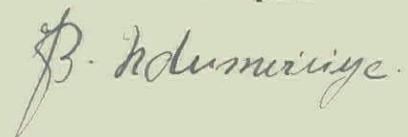
Fait à

Lioni le 20/6/1955

L'employeur,



Le contractant de 2^e part.



Visé par nous,

Administrateur Territorial.